

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
10 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le dix-sept avril à dix-huit heures,

DATE D’AFFICHAGE :
23/04/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Procurations : 4
- Absents : 0
- Votants : 29

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, M. LORQUET, Mme LE NORMAND-BERNIER, Mme MADELENAT, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme SAMZUN, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme ROBIC, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme GIANNI, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme ROUSSET à M. JOUANJEAN, M. RUBIANO à Mme GIANNI, Mme BOISSONNET à Mme NORMANT.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°2024 • 09 • Phase 3 du concours de maîtrise d’œuvre pour la construction d’un pôle raquettes et d’une salle omnisport : validation du contrat de maîtrise d’œuvre et détermination des honoraires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 8 ;

Vu les articles R.2162-15 à R.2162-21 et R.2172-1 à R.2172-6 du code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil municipal du 12 juillet 2022 approuvant le programme d’opération et le programme d’investissement, l’enveloppe prévisionnelle du projet de restructuration et d’extension du pôle sportif et de loisirs de Larmor-Plage ;

Vu la délibération du 1^{er} mars 2023 définissant la composition du jury ;

Vu la décision du 1^{er} septembre 2023 actant le choix du jury de concours dont la première réunion du 31 août 2023 a permis de retenir les 3 équipes amenées à concourir pour concevoir une esquisse et une note de fonctionnement : ROBERT et SUR, OS ARCHITECTES et BOHUON BERTIC ;

Vu la délibération du 28 février 2024 actant le choix du jury lors de sa seconde réunion du 09 janvier 2024 et désignant OS ARCHITECTES mandataire du groupement comme lauréat du jury ;

Considérant l’estimation initiale de maîtrise d’œuvre à 761 408 €HT pour un coût de travaux à 5 948 500 €HT ;

Considérant les résultats de la négociation menée avec l’équipe lauréate pour un montant total du forfait provisoire de rémunération de 793 727,30 €HT pour une mission complète au sens de la loi MOP complétée par les éléments des missions optionnelles retenus et notamment le quantitatif sur l’ensemble des lots, la simulation thermique dynamique et l’étude d’impact acoustique pour un coût de travaux estimatif de 5 948 500 €HT valeur novembre 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** du résultat de la négociation et de la désignation comme équipe de maîtrise d'œuvre lauréate celle mandatée par OS ARCHITECTES
- **D'ATTRIBUER** en conséquence le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle raquettes et d'une salle omnisport à l'équipe suivante :
 - OS ARCHITECTES, mandataire : 301 707,91 €HT
 - ALTA, architecte cotraitant : 188 058,34 €HT
 - EVP Ingénierie, BET Structure : 86 905,66 €HT
 - CAIRN ingénierie, BET Fluides, VRD, économiste : 199 111,76 €HT
 - ITAC Acoustique, BET Acoustique : 17 943,63 €HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer du marché de maîtrise d'œuvre,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer au nom de la Ville la demande de permis de construire ainsi que d'établir tous les actes administratifs nécessaires à la réalisation du projet,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant Morbihan Habitat, dans le cadre de son mandat, à solliciter les subventions relatives au projet.

Le conseil, après en avoir délibéré, ADOPTE par 25 voix POUR, 1 CONTRE (M. MILES) et 3 ABSTENTIONS (Mme NORMANT / Mme BOISSONNET / M. LE SEIGLE).

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

**Pour Extrait certifié conforme
LARMOR-PLAGE, le 23 avril 2024**

LE MAIRE
Patrice VALTON



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 056-215601071-20240417-DEL_09_17_04_24-DE